

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024  
6/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Absents :** Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

**Procurations :** Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

**Secrétaire de séance :** Marion ANDLAUER

Objet : demande de subvention à la DRAC pour la restauration de registres décès.

Madame le Maire donne la parole à Isabelle GRENUT, adjointe chargée du dossier, qui rappelle que les archives municipales constituent la mémoire de la commune. La conservation et la diffusion de cette mémoire se concrétisent par la restauration des documents la composant, opération pour lesquelles des subventions peuvent être allouées par le Ministère de la Culture. Il s'agit pour cette opération de la restauration de 5 volumes d'état civil pour les périodes 1813-1862 (décès).

Un devis a été sollicité et s'élève à la somme de 2 300.00€ TTC

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses :	2 300.00 €
Recettes (DRAC) 80% :	1 840.00 €
Autofinancement :	460.00 €

La totalité de la dépense sera inscrite au budget de la commune.

**Le conseil municipal à l'unanimité**

**APPROUVE :** la demande de subvention pour la restauration des registres de décès.

**AUTORISE :** Madame le Maire à solliciter la subvention la plus élevée auprès de la DRAC PACA

Date de transmission de l'acte: 02/02/2024  
Date de réception de l'AR: 02/02/2024  
004-210401600-DE\_006\_2024-DE  
A G E D I

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Le Maire, Claire DUFOUR



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de reception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE\_006\_2024-DE

A G E D I